



ENTS
ÉCOLE NORMANDE DE
THÉRAPIE SHIATSU

STAGE Initiation au Shiatsu OLIVIER VAILLANT

Fiche d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de tél :

Adresse mail :

Confirme mon inscription au stage d'initiation au Shiatsu avec Olivier Vaillant qui se déroulera les **03 et 04 juillet 2021** à l'**Ecole Normande de Thérapie Shiatsu-ENTS au 48, rue d'Harmonville, 14170 Hieville (Saint-Pierre-en-Auge)**

Coût : **250€** règlement au plus tard le 25 juin 2021

par chèque à l'**ordre de ENTS-Olivier Vaillant, à envoyer au 48 rue d'Harmonville, 14170 HIEVILLE.**

Si besoin d'une facture merci d'inscrire ici vos coordonnées :

Fait à :

Le :

Signature

Conditions générales

Merci de prendre connaissances des conditions générales et de dater et signer en bas du document.

1. Ce stage ne vous permet pas de pouvoir prétendre à l'exercice professionnel du Shiatsu.
2. L'attestation de stage n'est pas une certification officielle de l'ENTS et en aucun cas ne peut être utilisé à but lucratif.
3. L'organisation se donne le droit d'annuler le cours si un nombre inférieur de 6 participants est prévu, ou pour raison de causes majeures. En cas d'annulation les personnes seront remboursées de leur règlement.
4. Aucun remboursement ne sera effectué dans un délai de 15 jours avant la date de début de stage si le participant décide d'annuler son inscription. De même si le participant ne peut participer à l'un des deux jours de formation, il ne pourra prétendre à un remboursement tout ou partiel.
5. L'organisme ne sera tenu en aucune façon responsable en cas de vol ou perte d'objets, ainsi que dégradations de biens causées par un tiers sur une personne. En revanche la dégradation, vols ou pertes de biens appartenant à l'organisme entrainera une action légale afin de compenser les dégâts causés.
6. Le Shiatsu étant une méthode de massothérapie, sa pratique peut impliquer des effets secondaires, comme de la fatigue, de l'agitation, des courbatures, des dérangements intestinaux etc... . L'organisme ne pourra en aucun cas être tenue responsable de ces désagréments passagers.
7. Le participant accepte de ne pas engager de poursuites légales contre l'organisation en cas de blessures par suite d'une mauvaise pratique entre personne. Pour cela le participant doit s'assurer d'avoir une assurance responsabilité civile à jour.
8. Le participant doit informer l'organisme en cas de pathologies ou troubles qui pourraient entraver à donner ou recevoir la technique abordée.

Date

Signature

précédée de « accepte les conditions et termes »